

## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

**Date : 11 avril 2018 à 20 heures 30**

**Présents :** Mmes Berthelot, Vannier, Pavageau, Forget, Petit, Daniel, Mrs. Léon, Biardeau, Mayaud, Touzet, Jouot, Porter, Renaud

**Absent (s) :** Mme Chatonnet (excusée)

**Secrétaire :** Mme Pavageau

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 6 mars 2018
- Droit de préemption communal
- Reconduction de la convention SATESE
- Réduction durée d'amortissement de la subvention versée pour la borne de recharge pour véhicules électriques.
- Création de deux postes d'adjoints administratifs principal 1<sup>ère</sup> classe suite à l'avancement de grade de deux agents adjoints administratifs principal 2<sup>ème</sup> classe.
- Création d'un poste d'agent de maîtrise suite à la promotion interne d'un adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.
- Approbation du compte de gestion 2017 d'assainissement.
- Approbation du compte administratif 2017 d'assainissement et affectation du résultat.
- Approbation du compte de gestion 2017 du budget principal.
- Approbation du compte administratif du budget principal 2017 et affectation du résultat.
- Vote des taux des taxes 2018.
- Vote du budget assainissement 2018.
- Vote du budget principal 2018.
- Questions diverses

### **1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 6 mars 2018**

Le compte rendu du 6 mars 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **2. Droit de préemption communal**

Le Maire fait part au conseil municipal d'une déclaration transmise le 9 mars 2018 par Maître Dominique GUILBAUD, notaire à St Marcel, concernant le projet de vente d'un bien situé rue 4 route de Bélâbre - PRISSAC, parcelle cadastrées AB N°347. Ce bâtiment étant situé sur la zone d'aménagement différé (ZAD), la commune peut exercer son droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'ayant pas de projet présentant une caractéristique d'intérêt général décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas faire valoir son droit de préemption sur l'immeuble désigné ci-dessus.

### **3. Reconduite de la convention SATESE**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de PRISSAC est adhérente au SATESE (Service d'assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration) de l'INDRE pour le suivi de sa station d'épuration. Le Conseil départemental vient de renouveler ses marchés de prestation de service pour assurer cette mission. En application du Code Général des Collectivités Territoriales, cette adhésion doit être formalisée par une nouvelle convention avec le Conseil départemental pour les quatre prochaines années à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la nouvelle convention et autorise le Maire à la signer.

**4. Réduction durée d'amortissement de la subvention versée pour la borne de recharge pour véhicules électriques**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que durant l'année 2017, la commune de Prissac a accordé une subvention d'équipement de 2 000 € au SDEI pour l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques sur la commune. Cette subvention inscrite au compte 2041582 est à amortir à partir de 2018.

La réglementation prévoit, pour une dépense de biens immobiliers ou d'installations, une durée maximum d'amortissement de trente ans pour les communes et les groupements de communes, avec possibilité par décision du conseil municipal de réduire cette durée.

Considérant le faible montant de l'opération, le Maire propose de ramener à 1 an, la durée d'amortissement de cette subvention. Le montant correspondant sera porté en une seule fois sur le budget 2018.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

**5. Création de deux postes d'adjoints administratifs principal 1<sup>ère</sup> classe suite à l'avancement de grade de deux agents adjoints administratifs principal 2<sup>ème</sup> classe.**

Le Maire expose que la commission administrative paritaire du 19 janvier pour l'année 2018, a retenu, au tableau annuel d'avancement de grade, la candidature de deux agents territoriaux (actuellement adjoints principaux 2<sup>ème</sup> classe) au grade d'adjoints administratifs principaux 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C). Il précise que ces agents assurent des fonctions de secrétaires de mairie de façon relativement autonome, en conséquence il propose, vu les nécessités de service de la commune de Prissac de :

- créer deux postes :
  - Un d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
  - Un d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 22 heures par semaine, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2018.
- supprimer, après les nominations correspondantes par le Maire, les anciens postes d'adjoints administratifs principaux 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et à temps non complet 22 heures par semaine, occupés par ces agents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte ces propositions.

**6. Création d'un poste d'agent de maîtrise suite à la promotion interne d'un adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.**

Le Maire expose que le centre de Gestion de l'Indre par son arrêté N°31-2018 du 14 février 2018, après avis de la commission administrative paritaire, a retenu la candidature d'un agent territorial de la commune pour une promotion interne au grade des agents de maîtrise territoriaux de catégorie C,

Vu les nécessités de service de la commune de Prissac, le Maire propose de :

- modifier la fiche de poste de l'agent concerné, par l'élargissement de son autonomie et une attente de force de propositions,
- de créer un poste d'agent de maîtrise territorial, (catégorie C) à temps complet à partir du 1 mai 2018,
- de supprimer après la nomination dans ce nouveau poste, par signature de l'arrêté du Maire, l'ancien poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, occupé par l'agent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

**7. Approbation du compte de gestion 2017 et du compte administratif d'assainissement.**

**- *Compte de gestion du budget assainissement 2017***

Le Maire indique que le compte de gestion établi par la trésorerie du Blanc et le compte administratif de la commune sont parfaitement concordants. Il laisse sa deuxième adjointe présenter les résultats 2017

- **Approbation du compte administratif 2017 budget assainissement.**

La section de fonctionnement présente un excédent de 1 041.03 euros (13 408.25 euros de dépenses pour 14 449.28 euros de recettes).

La section d'investissement présente également un excédent de 4 205.80 euros (690 € de dépenses pour 4 895.80 € de recettes).

Avec reprise des soldes de l'année antérieure, les résultats définitifs suivants seront intégrés au budget 2018 :

<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat réel 2017	1 041.03 €
Résultat N – 1	19 386.02 €
Résultat cumulé	<b>20 427.05 €</b>
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	
Résultat réel 2017	4 205.80 €
Résultat N - 1	61 461.58 €
Résultat cumulé	<b>65 667.38 €</b>

- **Vote du budget assainissement 2018**

Le Maire présente le budget 2018 qui s'équilibre à 35 427.05 euros en fonctionnement et 70 636.52 euros en investissement.

Le Conseil municipal approuve les comptes présentés (compte de gestion, compte administratif, affectation du résultat et budget 2018).

**8. Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget principal 2017**

- **Compte de gestion du budget principal 2017**

Le Maire indique que le compte de gestion établi par la trésorerie du Blanc et le compte administratif de la commune sont parfaitement concordants. Il laisse sa deuxième adjointe présenter les résultats 2017 et quitte la séance du conseil municipal.

- **Approbation du compte administratif 2017 du budget principal**

**Fonctionnement** : Réalisation 549 941,31 € en dépenses et 732 597,19 € en recettes. La clôture de l'exercice met en évidence un excédent de 182 655,88 euros.

**Investissement** : Réalisation 593 954,11 € en dépenses et 328 521,81 € en recettes. L'exercice est clos sur un déficit de 265 432,30 euros.

Afin d'établir le budget 2018, il convient de définir les affectations comptables concernant les « restes à réaliser » 2017 (qui seront reportés sur le budget 2018 pour l'exécution des travaux commencés et non terminés).

Les résultats à affecter sur 2018 sont :

- investissement 162 506,08 €
- crédits de fonctionnement 551 533,50 €
- crédits d'investissement reportés 225 979,43 €

Le Conseil municipal approuve les comptes présentés : compte de gestion, compte administratif, affectation du résultat.

**9. Délibération sur le vote des taux taxes 2018.**

Le maire propose de reconduire sans augmentation, les taux des taxes de 2017, sachant qu'ils sont inférieurs aux moyennes nationale et départementale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décident le maintien des taux actuels, soit :

- Taxe habitation : 12,85 %
- Taxe foncière (bâti) : 16,88 %
- Taxe foncière (non bâti) : 38,93 %

## 10. Vote du budget principal 2018

Le Maire présente au conseil municipal le budget proposé pour 2018, après préparation et examen par la commission finances.

Le budget s'élève 2 433 984.03 € (fonctionnement et investissement cumulés). Il a été établi :

- en dépenses de fonctionnement : au vu du réalisé 2017 avec des ajustements éventuels sur certains postes, pour tenir compte des évolutions connues ou envisagées,
- en dépenses d'investissement, en affinant au maximum les coûts des projets décidés et en constituant une réserve pour des travaux imprévus ou du matériel à remplacer ou à acquérir,
- en recettes de fonctionnement : en intégrant le montant des dotations ou subventions connues, en estimant celles non encore notifiées et en optant pour une non revalorisation des taux des impôts locaux.
- en recettes d'investissement, en récapitulant les financements sollicités sur les différents projets.

### FONCTIONNEMENT 2018

<b>BUDGET FONCTIONNEMENT 2018</b>			
<b>DEPENSES</b>	<i>Rappel 2017</i>	<b>2018</b>	<b>% évol</b>
<b>Dépenses courantes de fonctionnement</b>	356,014 €	<b>373,512 €</b>	4.9%
%	49%	<b>52%</b>	
<b>Salaires &amp; indemnités</b>	364,065 €	<b>344,009 €</b>	-5.5%
<b>% salaire et indemnités</b>	51%	<b>48%</b>	
<i>Salaires</i>	336,065 €	<b>315,509 €</b>	-6.1%
%	47%	<b>44%</b>	
<i>Indemnités &amp; cotisations élus</i>	28,000 €	<b>28,500 €</b>	1.8%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	720,079 €	<b>717,521 €</b>	-0.4%
<b>Virement à sect° d'investissement</b>	515,059 €	<b>568,338 €</b>	10.3%
<b>TOTAL</b>	1,235,138 €	<b>1,285,860 €</b>	<b>4.1%</b>

<b>BUDGET FONCTIONNEMENT 2018</b>			
<b>RECETTES</b>	<i>Rappel 2017</i>	<b>2018</b>	<b>% évol.</b>
<i>Atténuation de charges (remboursement indemnités journalières)</i>	10,632 €	<b>13,000 €</b>	22%
<i>Produits du domaine</i>	45,628 €	<b>55,876 €</b>	22%
<i>Impôts locaux et taxes diverses</i>	336,179 €	<b>343,478 €</b>	2%
<i>Dotat° fonctionnement (DGF &amp; autres) + Sub. partenaires</i>	288,961 €	<b>295,472 €</b>	2%
<i>Revenus locations (loyers et salles)</i>	22,200 €	<b>26,500 €</b>	19%
<i>Autres produits financiers</i>	155 €	<b>0 €</b>	
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>703,754 €</b>	<b>734,326 €</b>	<b>4%</b>
<i>Excédent de fonctionnement reporté de N - 1</i>	531,384 €	<b>551,534 €</b>	4%
<b>TOTAL</b>	1,235,138 €	<b>1,285,860 €</b>	<b>4.1%</b>

## INVESTISSEMENT 2018

<b>BUDGET INVESTISSEMENT 2018</b>		
<b>DEPENSES</b>	<b>2018</b>	<b>%</b>
<i>Remboursement capital des emprunts</i>	<b>25,998 €</b>	2.3%
<i>Chemin</i>	<b>15,000 €</b>	1.3%
<i>Aménagement centre bourg</i>	<b>170,000 €</b>	14.8%
<i>Projet mairie</i>	<b>47,812 €</b>	4.2%
<i>Travaux isolation batiment CDC</i>	<b>80,000 €</b>	7.0%
<i>Aménagement préau étang et aire de service camping-car</i>	<b>167,602 €</b>	14.6%
<i>Construction hangar pour associations</i>	<b>151,598 €</b>	13.2%
<i>Imprévus travaux et matériels</i>	<b>263,086 €</b>	22.9%
<i>Cautions</i>	<b>1,050 €</b>	0.1%
<i>Déficit d'investissement reporté N-1</i>	<b>225,979 €</b>	19.7%
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>1,148,125 €</b>	<b>100%</b>

<b>BUDGET INVESTISSEMENT 2018</b>		
<b>RECETTES</b>	<b>2018</b>	<b>%</b>
<i>Virement de la section fonctionnement</i>	<b>568,338 €</b>	50%
<i>Dotation aux amortissements</i>	<b>2,000 €</b>	0%
<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	<b>162,506 €</b>	14%
<i>Fds Remboursement TVA</i>	<b>12,855 €</b>	1%
<i>Subvention Région</i>	<b>103,200 €</b>	9%
<i>Conseil départemental</i>	<b>61,841 €</b>	5%
<i>Etat</i>	<b>159,017 €</b>	14%
<i>Fonds Handicap+ C2E énergie</i>	<b>67,467 €</b>	6%
<i>Subvention CDC pour musée</i>	<b>10,000 €</b>	1%
<i>Cautions</i>	<b>900 €</b>	0%
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>1,148,125 €</b>	<b>100%</b>

Un conseiller municipal, rejoint par plusieurs autres, demande qu'une partie de l'enveloppe « imprévus » permette de réaliser les travaux déjà évoqués dans les hameaux (Le Beau, Le Chatelier)

### **11. Questions diverses**

- ✓ Le Maire informe que l'architecte du CAUE se rendra prochainement au musée pour proposer une esquisse d'aménagements extérieurs,
- ✓ Plusieurs conseillers municipaux signalent des points sur lesquels des interventions sont à prévoir :
  - Taille des arbres le long de la Rte de Bélâbre pour maintenir une bonne visibilité latérale,
  - Changer les drapeaux endommagés de l'école,
  - Déposer l'ancienne plaque « bibliothèque » du Foyer,
  - Réparer les trous constatés sur la voie de la Rochechevreux.
- ✓ Un Conseiller municipal approuve la pose des bornes au cimetière sur les tombes abandonnées.

*Levée de séance à 23 h 45*